

## Une définition de la Psychomotricité ?

### **PREMIERES DEFINITIONS**

Est psychomotricien toute personne ayant suivi un cursus de 3 années d'études théoriques et pratiques (ateliers et stages), au sein d'un établissement agréé par le ministère de l'éducation, sanctionnées par le **diplôme d'état de psychomotricien**.

La psychomotricité est d'abord un **concept** : faisant partie des sciences humaines. Elle est considérée comme une **psychothérapie à médiation corporelle**. Elle se base sur l'interrelation entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu, le corps étant considéré comme point d'ancrage des expériences sensorimotrices, émotionnelles et affectives, cognitives et sociales. Elle offre une **vision globale** du sujet en plaçant les manifestations corporelles de l'être humain au centre de sa vie affective et psychique.

La **thérapie psychomotrice** contribue donc à retrouver un équilibre entre les fonctions motrices et la vie psychique, pour permettre au sujet une meilleure adaptation. Mieux il se connaîtra dans sa globalité, plus il pourra saisir son environnement et y interagir de façon adéquate, selon ses moyens, ses potentialités, et sa manière d'être au monde, en dehors de toute normativité.

Les prises en charge proposées s'inscrivent dans le **décret de compétences des psychomotriciens de 1988**: éducation précoce, stimulation et éveil psychomoteur, rééducation et traitement des troubles psychomoteurs.

### **A QUI S'ADRESSE LA PSYCHOMOTRICITE ?**

Le psychomotricien peut travailler avec des personnes de tous âges :

- **nouveaux-nés prématurés** : Du fait d'une séparation brutale et trop précoce, et suite au traumatisme de la naissance prématurée, les relations mère/enfant et parents/enfants sont modifiées et perturbées. Dans le but de soutenir l'étayage parental, le psychomotricien peut proposer une observation des compétences du nouveau-né, amener à la découverte de stimulations adaptées pour favoriser l'échange, la communication et la découverte du monde environnant dans la relation. Le but premier est de recréer le lien qui est dans ce contexte mis à mal et fragilisé.
- **jeunes enfants** : Le psychomotricien est habilité à prendre en charge les retards ou les décalages dans les acquisitions psychomotrices, ainsi que les déficits dans une ou plusieurs compétences motrices (mouvements, marche, latéralité, équilibre ...).

*Cas des IMC, des maladies génétiques, de la précocité, du retard de développement ...*

Il peut aussi travailler avec des patients ayant des troubles de la communication, de la graphomotricité, une hyperactivité, une inhibition, des troubles de la concentration.

*Cas de l'autisme, des THADA, des TED, des dyspraxies, des dysgraphies, des bégaiements...*

- **adolescents** : La psychomotricité permet d'aborder les troubles relationnels que l'adolescent peut rencontrer avec lui-même, sa famille, son environnement social.

*Cas de l'agressivité, de l'anorexie, de la délinquance, émotivité, troubles psychiatriques...*

- **adultes et personnes âgées** : Le psychomotricien a aussi des compétences dans les domaines de la mémoire (plan *Alzheimer*), de l'équilibre (*prévention de chutes*), du stress (*relaxation*), du schéma corporel et de l'image du corps (*troubles psychiatriques tels que la schizophrénie*), de l'espace et du temps (*désorientation temporo-spatiale du sujet dément*)... La prise en charge des sujets *polyhandicapés* ou en *soins palliatifs* se développe également.

### COMMENT SE DERoule UNE PRISE EN CHARGE ?

Le premier contact avec le patient (et sa famille) consiste à réaliser un **bilan psychomoteur** (entretien, tests et épreuves) en vue d'élaborer le **projet thérapeutique**. Ce bilan doit faire l'objet d'une prescription médicale, mais parfois les familles viennent tout simplement sur les conseils d'un enseignant, d'amis ou de leur propre chef. Ensuite, si cela est nécessaire, d'après les conclusions du bilan, et après avoir échangé en équipe pluridisciplinaire (sauf dans le cas d'un cabinet libéral), on met en place une **prise en charge** avec une ou plusieurs médiations adaptées à chaque situation, pathologie et individu. Il y a autant de prises en charge que de sujets. Les **médiations** peuvent être : la relaxation, le toucher sensori-moteur, la musique, le dessin, le jeu, l'eau, le cheval ... Elles dépendent du sujet, du psychomotricien, des objectifs qui ont été fixés.

Le psychomotricien travaille le plus souvent au sein d'une **équipe multidisciplinaire** qui peut comprendre un médecin, une orthophoniste, un rééducateur spécialisé, une assistante sociale, un psychologue, un psychiatre, une ergothérapeute ... Tous ces métiers sont **complémentaires** et chacun apporte le regard spécifique de son métier. Ainsi, le sujet peut être pris en charge dans sa globalité.

Le psychomotricien peut travailler **seul, en libéral**, ou bien au sein d'une **institution** telle une crèche, une école, un service de pédiatrie, de néonatalogie, en foyer éducatif, en centre d'accueil mère/enfant, en maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, au domicile ... Très peu de mutuelles **remboursent** la séance de psychomotricité actuellement, sauf si le trouble est répertorié à la MDPH ou si c'est dans le cas d'une prise en charge globale au sein d'une institution. Mais, cela tend à évoluer ...

MARION BORY